

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/04/2024**

Le NEUF AVRIL deux-mil-vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 02/04/2024

Etaient présents : Mmes et Ms Mickaël MARQUET, Sylvie RIBAUT, Mathias LORIEUL, Katia CLEMENT, Séverine NAVINEL, Sébastien HUMEAU, Sabrina SOREL, Yvette BELLANGER,, Yohann PICHON, Anaïs RENAUD, Mme Caroline THIBAUT

Absents excusés : Mme Francine DUPE qui a donné procuration à Mme Sylvie RIBAUT, M. Yannick COQUELIN qui a donné procuration à M. Yohann PICHON, M. Frédéric DORGERE, M. Valentin AUSSANT

Mme Sabrina SOREL est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des budgets 2024
 - Budget principal
 - Budget du lotissement Ligonnieres 01
 - Budget du lotissement Ligonnieres 02
 - Budget des panneaux photovoltaïques
- D. I. A.
- Autorisations spéciales d'absence
- Tableau des permanences pour les élections européennes du 09 juin 2024

LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2024 SERA MIS A APPROBATION LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CM

2024/30 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Après présentation du budget principal 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 1 391 565.69€

DEPENSES : 1 391 565.69€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES : 985 238.56€

DEPENSES :985 238.56 €

2024/31 VOTE DU BUDGET ANNEXE LE LOTISSEMENT LES LIGONNIERES 01

Après présentation du budget 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 33 972.75€

DEPENSES : 33 972.75€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES : 0€

DEPENSES : 0€

2024/32 VOTE DU BUDGET ANNEXE LE LOTISSEMENT LES LIGONNIERES 02

Après présentation du budget 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 480 037.39€

DEPENSES : 480 037.39€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES : 456 910.00€

DEPENSES : 456 910.00€

2024/33 VOTE DU BUDGET LES PANNEAUX PHOTOLVOLTAIQUES

Après présentation du budget 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 7 490.62€

DEPENSES : 7 490.62€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES : 4 427.36€

DEPENSES : 4 427.36€

2024/34 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe que la propriété à usage d'habitation et commercial sise 3 rue d'Anjou est mise en vente. Les parcelles concernées AB 258- AB 259- AB265-AB 704 représentent une surface de 9a67ca. Aussi, à l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption urbain

2024/35 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe que la propriété sise 2 Cour du Traquet est mise en vente. Les parcelles AB263 ET AB257 représentent une surface de 1a 61ca

Aussi, à l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption urbain

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES

Ce point est ajourné et sera revu ultérieurement

ELECTIONS EUROPEENNES DU 09 JUIN 2024

Le bureau de vote sera composé de :

Le président : M. Mickaël MARQUET

2 assesseurs : Mme Sylvie RIBAUT, Mme Katia CLEMENT

1 secrétaire : Mme Francine DUPE

Ouverture du bureau de vote : 8h à 18h.

Scrutin universel direct à un tour. Les 81 députés européens seront élus pour 5 ans.

	Président/Suppléant	Assesseurs	Assesseurs
8h-10h	S. RIBAUT	F. DUPE	K.CLEMENT
10h-12h	S.SOREL	S. HUMEAU	Y. PICHON
12h-14h	C.THIBAUT	Y.BELLANGER	S. NAVINEL
14h-16h	M. MARQUET	F. DORGERE	V. AUSSANT
16h-18h	K. CLEMENT	Y. BELLANGER	A. RENAUD

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

M. le Maire informe les élus :

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « ENR », contient un arsenal de mesures visant à favoriser la production de différentes énergies alternatives à celle d'origine nucléaire. Parmi elles, figurent des dispositifs de planification territoriale dont l'objet est de favoriser l'implantation de ces projets, ainsi que de réalisations industrielles jugées nécessaires à la transition énergétique, sont ainsi créées des « zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. (ZA EnR)

Ces zones d'accélération sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée. Les zones d'accélération sont à définir par type d'énergie renouvelable (photovoltaïque sur bâtiment ou au sol, éolien terrestre, chaleur renouvelable, méthanisation), selon les enjeux et les choix du territoire.

Laval Agglo a fait une proposition de ZA EnR pour chaque collectivité (annexe 1)

Une délibération est à valider pour fixer les modalités de la concertation avec la population préalable à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Les communes doivent définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent de manière privilégiée, mais non exclusivement, voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ex : Les modalités de la concertation avec la population préalable à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sont fixées comme suit : la mise à disposition du public d'un registre papier aux jours et heures d'ouverture de la mairie xxxxxx

ETAPES :

Définition des zones qui doivent être validées par Laval Agglo (5 jours au moins avant la concertation)

Ces zones ont été mises en proposition par Laval Agglo.

Délibération fixant les modalités de concertation

Concertation avec la population (délais de 15 jours préconisés)

Délibération fixant le bilan de la concertation et définition des ZA EnR + transmission à Laval Agglo (planclimat@agglo-laval.fr)

- La commission vie associative se réunira le 16/04/2024
- La manifestation « à vélo pour les jeux » se déroulera le 01/07/2024. Un agent escortera, avec le véhicule communal, cette manifestation jusqu'à l'ancienne voie ferrée Laval-Renazé. Le trajet proposé et qui semble le moins dangereux est celui de la route d'Astillé jusqu'au lieu -dit « La Rebouchère »
- L'inauguration de la place est prévue le 06/09/2024 à 19h00
- Sur le panneau lumineux, il faut informer sur le recensement des jeunes dès l'âge de 16 ans.
- Un local va être mis à disposition de l'esthéticienne.

Après échanges sur les informations diverses et plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance à 23h00

<i>Le Maire, Mickaël MARQUET</i>	
<i>Le secrétaire de séance, Mme SOREL Sabrina</i>	